

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XVIII

MONTRÉAL, VENDREDI 12 JUIN, 1896

No 15

2375 ... ABONNÉS RÉGULIERS ... 2375

Ca et là.

La fermeture à bonne heure En annonçant, dans notre dernier numéro, le jugement fortement motivé rendu par Son Honneur le Recorder, dans la question de la fermeture à bonne heure, nous disions que cette question irait en appel devant la Cour Supérieure. Les commis-marchands se sont ligués pour arriver à ce résultat et, de son côté, le Conseil de Ville s'est occupé de la question et l'échevin Marsolais, appuyé par son collègue Renaud, a demandé que l'avocat de la Cité portât la cause en Cour Supérieure.

Le règlement de la Cité concernant la fermeture à bonne heure nous a semblé, nous l'avons dit avant sa mise en force, *ultra vires* et nous en avons indiqué les motifs.

Nous croyons que la grande majorité, sinon l'unanimité des marchands, eût accepté le règlement s'il n'eût contenu de malencontreuses exceptions. En s'opposant à sa mise en force, les marchands n'ont pas eu en vue de revenir à l'ancien état de choses, mais d'obtenir que le règlement s'appliquât à tous, cependant le jugement du recorder donne gain de cause non-seulement à ceux qui demandaient un traitement égale pour tous les marchands, mais encore à ceux qui étaient et sont complètement opposés à la fermeture à une heure fixe. De sorte que, si le jugement du Recorder est confirmé par la Cour Supérieure, la ville se verra dans l'impossibilité de régler la fermeture autrement que la loi provinciale le permet dans la clause que nous avons rapportée en temps et lieu, c'est-à-dire pour tous les magasins où l'on vend des liqueurs, à sept heures du soir les samedis et à dix heures du soir, les autres jours de la semaine, et, pourvu encore, toutefois, que,

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,
Chambre 101, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2517. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2 00
Canada et États-Unis, un an	1 50
France et Union Postale, un an (15 francs)	3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration. L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal, Canada.

dans la municipalité toutes les maisons où l'on vend des boissons soient traitées sur le même pied d'égalité.

L'Exposition Provinciale Le fait est maintenant certain, la Cie d'Exposition de Montréal aura son exposition annuelle au mois de septembre prochain. Nous nous sommes adressé à l'un des directeurs de la Compagnie et nous lui avons demandé pourquoi à la veille d'une exposition internationale, il avait été décidé d'en avoir une provinciale. Voici ce qui nous a été répondu. La Cie d'Exposition a, annuellement, à faire face à une dépense de \$7,000 en loyers frais d'entretien des constructions, clôtures, etc.,... qu'il y ait exposition ou non. Comme elle n'a de recettes que par les temps d'exposition, elle ouvrira ses portes pour payer ses dépenses. Jusqu'à présent les actionnaires n'ont reçu aucun dividende et l'argent souscrit ou reçu a servi aux dépenses obligatoires d'entretien et aussi aux améliorations. Les actionnaires ne peuvent encore sortir de l'argent de leur poche si nous pouvons d'autre part au moyen d'une exposition cette année rencontrer nos dépenses.

Nous avons reçu également l'assurance que les divertissements contre lesquels nous nous sommes autrefois récriés disparaîtraient. Ils seront remplacés par des distractions plus utiles telles, par exemple, que les courses de chevaux pour lesquelles on décernera des prix.

On a en effet reconnu que l'élevage des chevaux légers pour la route et pour la ville, notamment des chevaux pour l'armée diminuait de plus en plus dans notre province; ce sont pourtant ceux qui se vendent actuellement davantage, on voudrait ressusciter cet élevage et les courses et les prix aideront, sans nul doute à ce résultat.

Le Zollverein Impérial Quand il a été question, la première fois, de faire l'union douanière entre les colonies et la métropole, nous avons indiqué, ici même, les obstacles que rencontrerait l'idée mise en avant par les partisans de l'Empire et que s'était appropriée M. Chamberlain.

A peine le congrès des Chambres de Commerce est-il constitué que déjà surgissent dans toute la presse anglaise des déclarations d'impuissance.

Le *Times* craint qu'il ne puisse rien se faire dans le sens d'un Zollverein tant que les Colonies n'auront pas fait des propositions déterminées et il doute que même en ce cas, on obtienne l'adhésion du Royaume-Uni. Tant que les centres commerciaux et industriels de la Grande-Bretagne ne seront pas en faveur d'un changement, la politique actuellement existante sera certainement maintenue.

Le *Standard* voudrait une union plus étroite de l'Empire, mais il pense que M. Chamberlain a rétréci à tort la question qui devrait comporter la discussion d'autres points